

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 025

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHANEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEAO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Denis
Lès Bourg

Vu les articles L.132-7, L.132-9 et L.153-13 du Code de l'Urbanisme,
Vu l'article R.153-4 du même Code,

La commune de Saint Denis Lès Bourg a arrêté son Plan Local d'Urbanisme le 9 juillet 2025 et va le soumettre à enquête publique. En tant que personne publique associée la commune de Buellas est invitée à émettre un avis sur ce projet et dispose d'un délai de trois mois pour le faire à compter de la réception du dossier.

Considérant la réception des éléments relatifs au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Denis Lès Bourg le 4 Août 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Denis Lès Bourg et n'observe aucune remarque particulière.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire